

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

---

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 3007

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Juvin

-----

### ARTICLE 5

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« au sens de l'article 156 à hauteur de 50 % »,

les mots :

« à hauteur de 50 % de leur montant ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.